RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE pour la Saison 2024
Au CHAMPIONNAT par équipes DÉPARTEMENTAL
« Seniors »
et Seniors+

Additif aux RÈGLEMENTS RÉGIONAUX 2024

Le règlement applicable à ce Championnat est celui du **Championnat par équipes de la Ligue 2024 consultable sur le site de la Ligue des Pays de la Loire (1)**.

Le présent règlement n'a pas pour objet de se substituer aux règlements régionaux de référence dont il rappelle les points importants, précise **et complète certaines dispositions spécifiques applicables** au championnat par équipes départemental « senior » (2) et seniors +.

Chaque capitaine doit être en possession de ces 2 documents, doit les avoir lus et les faire connaître à ses équipiers.

Dates des rencontres

Les rencontres programmées au calendrier se jouent toujours le **dimanche** (un accord entres capitaines est nécessaire pour permettre de jouer éventuellement les rencontres le **samedi**, les **jours fériés** ou en **semaine**).

Aucune rencontre ne sera jouée au-delà de la dernière journée du championnat.

Toute équipe engagée doit disposer le jour prévu d'au moins un court couvert homologué, quelle que soit sa surface, qui permette le déroulement total et sans interruption de la rencontre, dans la même journée.

En accord avec les joueurs concernés, les deux capitaines peuvent décider d'utiliser en plus des courts extérieurs. Dans ce cas, si la rencontre ne peut se terminer, les parties non jouées ou non menées à terme seront perdues pour l'équipe visitée. Il en est de même lorsque la rencontre ne peut se terminer, les courts couverts n'étant plus disponibles (occupation par un autre sport, fermeture de la salle, etc...)

Chapitre 1 – Participation des joueurs

Pas de lien entre les championnats Seniors et Seniors+.
Tout senior + peut participer au Championnat Senior départemental.
Par contre, un senior+ ne peut participer pour une même journée que dans une seule catégorie Senior+ (35.45.55.65).

Chapitre 2 – Format Seniors Identique à la Région

Formats des rencontres

Dames : 3 simples et un double
Messieurs : 4 simples et un double

Formats des Matchs :

Simple : format 1 (3 sets à 6 jeux)

Double ; format 4 (2 sets à 6 jeux point décisif à 40 A, jeu décisif à 6 partout, 3éme set en jeu décisif à 10 points => *voir article 43 règlement régional.*

Chapitre 3 – Format Seniors + Identique à la Région

Formats des rencontres
Dames et Messieurs : 3 simples et un double

Formats des Matchs :

Simple 35 et 45 : format 1 (3 sets à 6 jeux)

Simple 55 et 65 : format 2 (2 sets à 6 jeux avec avantages, puis jeu décisif à 6 partout et super jeu décisif en guise de 3éme set => *voir article 76 règlement régional.*

Double ; format 2 (2 sets à 6 jeux avec avantages, puis jeu décisif à 6 partout et super jeu décisif en guise de 3éme set => *voir article 76 règlement régional.*

CHAPITRE 4 – CALENDRIER DES RENCONTRES ET REPORTS.

Avancement du jour de la rencontre

Un accord entre capitaines est suffisant, mais indispensable pour avancer une rencontre.

Report des matchs

Une « demande de report » doit impérativement être adressée au comité par le club visité et **uniquement en cas d'indisponibilité de courts couverts à la date prévue de la rencontre** : tournoi ou épreuve officielle.

La responsabilité du bon déroulement de la rencontre incombe à l'équipe visitée qui s'expose à la perte de la rencontre si elle a demandé un report non justifié.

Dans tous les cas – qu'il s'agisse d'une demande d'avancement ou de report de la rencontre-, le Comité **DOIT** être saisi de la demande par écrit afin de modifier la date dans TENUP. Aucune réclamation ne sera acceptée par un autre moyen.

En conséquence :

- Il est préférable de Privilégier les avances de match qui n'ont pas à être justifiées.

- En aucun cas le club visiteur n'est autorisé à demander un report.

- La demande de report doit être justifiée

L'absence ou l'indisponibilité de joueurs n'est pas un motif recevable à l'appui d'une demande de report.

- Le report ne pourra être que de 8 jours (avant la rencontre suivante).

- Si le report est impossible, WO pour l'équipe visitée.

Les clubs doivent inscrire un nombre d'équipes compatible avec la capacité d'accueil de leurs installations.

Procédure de demande de report

a) Le club qui reçoit adresse une « demande de report » au club adverse et au Comité, **en 1 exemplaire**, le plus tôt possible et au plus tard 1 mois avant la date de la rencontre prévue par le calendrier.

b) S'il accepte le report, le club sollicité adresse la « demande » au Secrétariat du Comité départemental 85, au moins 15 jours avant la date initialement prévue pour la rencontre et avertit le club demandeur de sa décision.

c) Si le Comité accepte la demande de report, la nouvelle date sera enregistrée sur Tenup. En cas de refus le Comité enverra un mail aux clubs concernés.

Cette procédure de **demande de report** ne dispense pas le club qui reçoit d'**adresser** par la suite au club sollicité, une **convocation**.

Attention, il sera impossible de rentrer la feuille de résultats sur TENUP si la demande de report n'est pas parvenue au Comité.

Convocation

1 - Le club visité a l'obligation d'adresser au club visiteur une convocation, **cela le plus tôt possible et au plus tard 10 jours avant la date prévue pour la rencontre**.

Cette convocation doit comporter tous les éléments d'information dont a besoin le club visiteur, notamment heure de convocation, lieu de la rencontre (avec plan si besoin), nombre de courts mis à disposition pour la rencontre.

2 - La non-réception ou la réception tardive d'une convocation n'est pas un motif valable pour que l'équipe visiteuse refuse de se déplacer. En cas de convocation non reçue avant le 10e jour précédant la rencontre, il est demandé à l'équipe visiteuse de prendre l'initiative d'appeler l'équipe visitée pour obtenir les informations sur la rencontre et de signaler sur la feuille d'observation la carence du club visité.

Le capitaine de l'équipe visiteuse doit obligatoirement avoir un contact téléphonique avec le capitaine de l'équipe visitée, au plus tard trois jours avant la date prévue de la rencontre.

3 - Si la rencontre se déroule sur un seul court, elle doit débuter au plus tard à 9^{H}00, l'équipe visiteuse ne pouvant cependant être convoquée avant 8^{H}30, **sans accord préalable des 2 capitaines**.

4 - Si la rencontre se déroule sur deux courts, l'heure de début des parties doit être programmée au plus tard à 14^{H}00 **sauf accord préalable des 2 capitaines.**

Ordre des parties.

L'ordre des simples sauf accord des capitaines, est : simple 1, simple 2, simple 3, simple 4 en seniors. Simple 1, simple 2, Simple 3, double en seniors+.

1. **Le double doit toujours se jouer en dernier**.

Cet ordre permet, en cas de forfait inopiné d'un joueur au moment de disputer sa partie, de le remplacer par le joueur suivant ; tous les joueurs remontent d'un cran, ce qui permet de n'avoir un forfait que sur le dernier joueur et donc de minimiser les pénalités. ***En cas d'absence d'un joueur, le forfait doit être expliqué sur la feuille d'observation***. Ne pas hésiter à donner des explications sur cette feuille.

2. Si d'autres joueurs que les joueurs de simples, sont susceptibles de jouer en double, ils doivent être annoncés sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

CHAPITRE 5 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

Qualification des joueurs (ses)

Pour participer au championnat d'hiver, la licence des joueurs (ses) doit être validée obligatoirement au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il va participer, même en cours de championnat.

Hiérarchie des classements

Les joueurs doivent jouer avec leur classement actualisé (classement mensuel, reprise de compétition). **Le classement mensuel paraissant le 1er mardi de chaque mois.**
Par conséquent, il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer les équipes.

Lorsqu'une rencontre programmée avant la date de sortie du classement mensuel est reportée à une date postérieure à celle-ci, la composition de l'équipe sera faite avec les classements en vigueur le jour de la rencontre initiale.

N.B. Lors de la saisie des résultats sur TENUP, dans le cas d'une rencontre reportée, il ne faudra pas tenir compte des classements qui pourraient apparaître.

Si un ou plusieurs joueurs (ses) sont indisponibles dans une équipe, ils (elles) seront remplacé(e)s par les meilleur(e)s classé(e)s de l'équipe inférieure. Ces remplaçants ne pourront rejouer dans leur équipe la même journée de championnat (numéro de journée) même si elle a lieu une semaine plus tard.

L'attestation de licence 2024 des joueurs participant aux différents championnats devra porter obligatoirement la mention " équipe ".
Attention, si ce n'est pas le cas, le joueur ainsi que le match ne seront pas pris en compte sur TEN'UP.

CHAPITRE 6 – FEUILLE DE RÉSULTATS

La feuille de résultats doit être remplie pour les simples, **avant le début du premier simple pour éviter les erreurs de composition d'équipe (du mieux classé au moins bien classé)** ; la composition du double peut être établie à l'issue des simples sauf si les joueurs de double sont différents des joueurs de simple. (Voir feuille de composition d'équipes)

En cas de doute sur la qualification d'un joueur, la rencontre doit se dérouler. Dans tous les cas, le juge-arbitre (si présent sur place) et les capitaines doivent noter leurs réserves sur la feuille d'observation. La Commission concernée examinera ensuite le cas et prendra les décisions qui s'imposent.

. **Les noms des joueurs doivent être saisis sur TEN'UP** pour les simples avant le début de la rencontre, cela après présentation des pièces d'identité, et des attestations actualisées de licences de l'année sportive en cours des joueurs concernés avec la mention « équipe ».

Le capitaine de l'équipe visitée est le garant de l'exactitude de cette feuille de résultats et ne doit en aucun cas se prêter à un faux. Le capitaine de l'équipe visiteuse doit la vérifier sur TENUP le mercredi au plus tard.

Rédaction de la feuille de résultats

Exemple d'une feuille de match dont les scores ont volontairement été modifiés :

CLST	N° LICENCE	NOM & PRENOM	CLST		SCORE	N° LICENCE	NOM & PRENOM	CLST
A	3517245 S	DANIAU YVAN	30/2	V	6/4 6/3	3126846 V	CHAIGNE FREDERIC	30/4
A	4748501 N	GILBERT JEAN-FRANCOIS	30/3	**D**	**6/3 1/6 3/6**	5936310 K	FOURNIER ARMAND	30/5
A	4522154 J	RIVIERE SEBASTIEN	30/5	V	6/4 6/4	6140142 S	MATHE HERVE	30/5
A	3632280 E	DE FRESLON GEOFFROY	30/5	**D**	**0/6 2/6**	2914473 E	HERBERT SYLVAIN	40
A	3517245 S	DANIAU YVAN	30/2	D	6/7 6/0 10/8	2914473 E	HERBERT SYLVAIN	40
	3632280 E	DE FRESLON GEOFFROY	30/5			5936310 K	FOURNIER ARMAND	30/5

Les données **en gras** ne sont pas bonnes. Il faut noter pour :

- Le simple n° 2 : D 3/6 - 6/1 - 6/3,
- Le simple n°4 : D 6/0 - 6/2.

Si les informations sont saisies à l'envers dans TENUP, la feuille de résultats ne sera pas validée.

CHAPITRE 7 – COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Transmission des résultats

1 : La saisie de la feuille de résultats de la rencontre par internet.

Vous avez l'obligation d'enregistrer la feuille de résultats complète sur TENUP (résultats individuels + scores + noms du JA et des arbitres si présents) en saisissant la date de la rencontre initialement prévue au calendrier.

2 : Procédure

TENUP dans la rubrique **RECHERCHER UN** cliquez sur **UN CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DEPARTEMENTAL, CATEGORIE, SEXE.** Cliquez ensuite sur **RECHERCHER.**

Si vous avez joué la rencontre avant la date fixée au calendrier, vous devrez saisir votre feuille de résultats à la date initialement prévue.

Ce service permet aux clubs *non seulement de saisir les résultats, mais aussi de consulter* toutes les informations relatives aux championnats (calendriers, compositions des poules, classements…).

IMPORTANT : **Les clubs doivent obligatoirement saisir la feuille de résultats sur TENUP, le jour même ou au plus tard 48^{H}00 après la rencontre pour saisir cette dernière. Plus d'envoi de feuille de match au Comité de Tennis. Le club qui recevra devra tout de même établir une feuille de résultats et donner un exemplaire au club adverse. Les clubs devront (avant les 10 jours) prévenir le Comité de Tennis en cas d'une éventuelle anomalie.**

3 : De l'envoi au Comité départemental dans les cas suivants… :

- Litige ou réclamation à signaler sur la feuille d'observation signée par les 2 capitaines,
- Forfait d'un ou plusieurs joueurs,
- Forfait d'une équipe.

CHAPITRE 8 – FORFAITS

Dans tous les cas, le forfait d'un joueur doit intervenir sur le dernier joueur de l'équipe, et il doit être explicité sur la feuille d'observation. **C'est le seul cas où la hiérarchie de classement n'est pas respectée.**

CHAPITRE 9 – RÉCLAMATIONS ET RÉSERVES

Les Commissions seniors et seniors + se réservent le droit d'examiner, après une rencontre, toute infraction commise au cours de celle-ci et de sanctionner toute équipe ou tout joueur ayant faussé ou tenté de fausser la compétition.

CHAPITRE 10 – BARÈMES DES PÉNALITÉS

✓ *Non-communication des résultats sur INTERNET*
- **1re infraction : avertissement à l'équipe concernée,**
- **2e infraction et les suivantes : 1 point de pénalité à l'équipe concernée.**

✓ *Hiérarchie des classements non respectée et classement erroné d'un joueur ou d'une joueuse*
- **1 point de pénalité pour la première infraction,**
- **2 points de pénalité pour la 2e infraction et les suivantes.**

✓ *Hiérarchie des classements non respectée au sein de plusieurs équipes dans un même club*
- **Match perdu pour le joueur ou la joueuse en infraction (dont la participation est interdite en double) et par les joueurs(ses) suivants(e)s**
- **1 point de pénalité pour la première infraction (sauf si victoire transformée en défaite)**
- **2 points de pénalité pour la 2e infraction et les suivantes.**
  La pénalité sera appliquée à l'équipe ayant joué la dernière.

✓ *Participation d'un joueur ou d'une joueuse à plusieurs rencontres pour le compte de la même journée ou d'un joueur ou d'une joueuse non qualifié(e)*
- **Perte des parties par ce joueur et par ceux qui le suivent dans l'équipe ayant joué la dernière + 1 point de pénalité (sauf si victoire transformée en défaite ou en nul).**

✓ *Forfait d'un joueur ou d'une joueuse*
- **Dans tous les cas, celui-ci doit intervenir sur le dernier joueur ou la dernière joueuse de l'équipe et il doit être explicité au dos de la feuille de résultat.**

Deux cas :
1er cas : forfait du dernier joueur ou de la dernière joueuse
- 1re infraction : avertissement,
- 2e infraction : 1 point de pénalité,
- 3e infraction : retrait de l'équipe du classement de la poule.

2e cas : forfait sur un autre joueur ou une autre joueuse que le dernier de l'équipe
- Inversion éventuelle des résultats des rencontres de simples jouées après le joueur ou la joueuse forfait. Ces rencontres seront considérées comme perdues pour l'équipe (cependant, le résultat restera acquis pour le classement individuel),
- ensuite, même chronologie d'application des pénalités. D'autre part, une pénalité sera appliquée à l'équipe immédiatement inférieure,
  - 1re infraction : avertissement,
  - 2e infraction : 2 points de pénalités,

✓ Disqualification d'un joueur ou d'une joueuse
- **2 points de pénalité.**

Forfaits…

- ✓ **DE JOUEURS(SES) =** Un forfait de joueur ou de joueuse ne peut intervenir que dans l'équipe la plus faible d'un club. Tout forfait de joueur ou de joueuse doit être explicité au dos de la feuille de résultat.

- ✓ **D'ÉQUIPE =** Si lors d'une rencontre, une équipe déclare forfait, elle perd autant de points que compte la rencontre. Tous les matchs qui auraient dû être joués seront affectés du score 6/0 6/0 y compris le double.
  - ♦ **L'équipe gagnante marque 3 points,**
  - ♦ **l'équipe perdante ne marque pas de points puis, elle aura une pénalité de 2 points pour la première infraction et sera forfait général en cas de récidive.**

Rappel

Si un(e) ou plusieurs joueurs(ses) sont absent(e)s, il est obligatoire de porter un ou plusieurs wo sur la feuille de résultats.

Si un résultat de match n'ayant pas été joué est noté ; les sanctions supplémentaires suivantes seront appliquées :

- ♦ **1 point de pénalité à la 1re infraction pour les deux clubs,**
- ♦ **Exclusion du championnat si récidive.**

Abandon

En application de l'article des règlements sportifs de la F.F.T., un joueur ayant abandonné, déclaré forfait ou ayant été disqualifié en simple **ne peut participer aux doubles.**

CHAPITRE 11 – RÈGLES DE CLASSEMENT

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement sera établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres de la division et de chaque poule :

- ◆ **De la différence des nombres de points gagnés et perdus par chacune d'elles,**
- ◆ **De la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles,**
- ◆ **Par la différence des nombres de jeux, gagnés et perdus par chacune d'elles,**
- ◆ **Enfin, par l'identification de l'équipe qui a gagné le plus de rencontres dans sa poule.**

Décompte des points pour toutes les divisions Dames et Messieurs :

- ☞ **3 points pour la victoire.**
- ☞ **2 points pour un match nul.**
- ☞ **1 point pour la défaite.**
- ☞ **Moins 1 point pour l'équipe disqualifiée.**
- ☞ **Moins 2 points pour l'équipe forfait.**

CHAPITRE 12 – RÈGLES MONTÉES DESCENTES

À la clôture du championnat, montées des premiers et descentes des derniers de chaque poule.
La commission sportive se réserve le droit d'ajouter des montées et descentes supplémentaires à celles prévues initialement, cela dans toutes les divisions du championnat départemental senior.

L'accession en championnat régional est interdite aux ententes de clubs.

Le Président de la Commission Sportive,
Gilbert Pouzet

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR CES NOUVELLES DISPOSITIONS N'HÉSITEZ PAS A TÉLÉPHONER AU ***02. 51. 36. 37. 85.***
A ***Gilbert POUZET*** *AU* ***06.03.60.38.50*** *(pour les messieurs)*
A ***Sophie MIOT*** *AU* ***06.19.84.72.29*** *(pour les dames)*
A ***Anne Marie ROUAS*** *au* ***06.83.14.45.83*** *(pour les seniors+)*